



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS



- Registre des délibérations - séance du 25 septembre 2025

**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal  
du jeudi 25 septembre 2025 à 20h30.**

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 18 septembre 2025 sous la présidence du maire Yves MAURICE.

**11 Présents** : Yves MAURICE, Michel LANQUETIN, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Myriam FUMEY-BOUGAUD, Maké LEGAIN, Laétitia LEPAN, Eric MOREL Florian POTHIAT, Stéphane RAMELET, Max WETSTEIN.

**3 Absents excusés avec procuration** : Catherine DUC donne procuration à Yves MAURICE, Chantal JEANVOINE donne procuration à Claude DANLOUE, Cyril MARQUISET donne procuration à Max WETSTEIN.

**Absent excusé** : 0

**14 votants**

**Secrétaire de séance** : Mélanie GAY, secrétaire de mairie.

*Session ordinaire*

**Début de séance : 20h30.**

**En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 23/06/2025. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.**

1188-2025	TARIFS GENERAUX 2025-2026
1189-2025	ONF : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT
1190-2025	REMBOURSEMENT NOTE DE FRAIS
1191-2025	REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE
1192-2025	SUBVENTION TELETHON
1193-2025	SCOLARISATION D'UN ENFANT DE POUILLEY-FRANÇAIS A SERRE LES SAPINS (ULIS)
1194-2025	DECISION MODIFICATIVE N°1
1195-2025	PRESTATION VIDEO PROTECTION, NOUVELLE ET ANCIENNE ECOLE DE POUILLEY-FRANÇAIS
1196-2025	CONVENTION DE PARTENARIAT BIBLIOTHEQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DU DOUBS ET POUILLEY-FRANÇAIS/SAINTE-VIT/OSSELLE-ROUTEILLE/BYANS-SUR-DOUBS



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS



- *Registre des délibérations - séance du 25 septembre 2025*

## 1. Délibérations:

### **Délibération : 1188-2025 : TARIFS GENERAUX 2025-2026 :**

Comme chaque année, la commune met à jour les tarifs généraux de location de la Maison Pour Tous, l'alambic, le pressoir etc. Vous trouverez les ci-dessous les nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

### **LOCATION DE LA MAISON POUR TOUS : 2025-2026 :**

<b>Demande émanant d'habitant* :</b>  <u>(Merci de rendre la salle en tenant compte de l'état des lieux entrant y compris pour la vaisselle)</u>	<b>De Pouilley-Français</b>	<b>De l'extérieur</b>
Vins d'honneur ou apéritif (durée 3 heures)	60.00€	108.00€
Période ETE du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	228.00€	480.00€
Période HIVER du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril (chauffage compris)	336.00€	588.00€
Chauffage en été si besoin	80,00 €	80,00 €
Location de couverts et de vaisselle	72.00€	72.00€
CAUTION (chèque)	1000,00 €	1000,00 €

→La Maison Pour Tous est à louer pour le week-end complet, l'état des lieux sera fait le vendredi soir et le lundi matin. (Le préau et la cour de l'école ne seront pas disponibles et ne pourront pas être loués).

**\*pour le moment de convivialité après un enterrement et pour les habitants de Pouilley-Français qui en font la demande, sous réserve que la salle soit disponible, c'est gratuit.**

**\*pour les associations de Pouilley-Français et dans le cadre de leur activité c'est gratuit à charge de gérer les poubelles, le tri et le nettoyage (la salle sera disponible seulement pour des réunions de plus de 10 personnes : économies d'électricité, de chauffage et d'entretien).**

**DEMANDE A FAIRE VALIDER PAR LE SECRETARIAT DE MAIRIE.**



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS

- Registre des délibérations - séance du 25 septembre 2025

**→Atelier de distillation :**

Demande émanant d'habitant :	Pouilley- Français	Extérieur
Par période de 24 heures	50,00 €	70,00 €
Par période de 48 heures	70,00€	100,00 €
CAUTION (chèque)	500,00 €	500,00 €

**→Atelier de pasteurisation :**

Demande émanant de	Pouilley-Français	Extérieur
Par période de 24 heures	50,00 €	70,00 €
Par période de 48 heures	70,00 €	100,00€
CAUTION (chèque)	500,00 €	500,00 €

**→Taxe d'aménagement :**

Taux de la taxe d'aménagement	5%
-------------------------------	----

**→Cimetière : prix des concessions 2025\* :**

A l'exception du jardin du souvenir (gratuit) toutes les concessions (inhumation en pleine terre, columbarium, cavurne) ont une durée de 15 ans renouvelable pour un prix unique de 300 € TTC + 100€ TTC de commande de plaque par personne (uniquement pour le columbarium et la cavurne).

\*Nouveau règlement disponible en Mairie et sur le site internet de la commune.

**→Affouage :**

La taxe d'affouage sera calculée sur la base de 7,00 € du stère délivré par affouagiste.



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS

- Registre des délibérations – séance du 25 septembre 2025

→Bibliothèque :

Adhésion annuelle par foyer	5,00 €
-----------------------------	--------

→Photocopies :

Prix unitaire	Noir et blanc	Couleur
A4	0,20 €	0,50 €
A3	0,40 €	1,00 €

→Incivilités :

→Montant de 200 € dû par les auteurs de dépôts de déchets d'ordures ménagères sur la voie ou l'espace public, plus coût du traitement des ordures au tarif en vigueur de GBM.

→Montant de 350 € dû par les auteurs de dépôts surpris à déposer sans autorisation des gravats, matériaux ou tout autre produit correspondant à des déchets inertes, ainsi que des déchets verts, plus coût du traitement des ordures au tarif en vigueur de GBM. Enlèvement de gravats, matériaux ou tout autre produit correspondant à des déchets inertes.

**Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.**

**Délibération : 1189-2025 : ONF : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT :**

Le Conseil Municipal de Pouilley Français donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicea), pour un volume prévisionnel annuel de 300 m<sup>3</sup>.

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l'article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés.

Conformément à l'article D.144-1-1 du Code Forestier, l'ONF reversera donc à la commune de Pouilley Français la part des produits nets encaissés qui lui revient, à



*Commune de POUILLEY-FRANÇAIS*

*- Registre des délibérations – séance du 25 septembre 2025*

proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au versement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

*Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.*

**Délibération : 1190-2025 : REMBOURSEMENT NOTE DE FRAIS :**

Dans le cadre de frais, concernant une réunion de réception de chantier avec les entreprises présentes pour la construction de l'école maternelle, Mr le Maire, pour des raisons de congés d'été a avancé la somme (TTC) de 500€ (facture jointe).

Le Conseil municipal approuve ce remboursement auprès de Mr le Maire.

*Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.*

**Délibération : 1191-2025: RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du « règlement intérieur de la bibliothèque » portant sur le fonctionnement de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le « règlement intérieur de la bibliothèque » mis à jour tel que déposé sur la table des délibérés et annexé à la présente délibération.



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS

- *Registre des délibérations – séance du 25 septembre 2025*

**Mairie de POUILLEY FRANCAIS**  
**Règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale**

**1-Horaires d'ouverture :**

- Le mercredi de 13h30 à 15h00
- Le vendredi de 16h00 à 18h30

**2-Consultation :**

L'accès à la bibliothèque et la consultation des ouvrages sur place sont libres et gratuits.

**3-Adhésion :**

- Elle est indispensable pour emprunter des livres.
- Elle est fixée à 5€ par famille et par année civile.
- Elle peut être payée en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public (un reçu sera établi pour tout règlement).
- Elle donne droit à un prêt de 5 livres, mais avec un maximum de 3 Bandes Dessinées, pour une durée maximale de 3 semaines.

**4-Chaque emprunteur s'engage à rendre les ouvrages en bon état et dans le délai prévu.**

**5-Les enfants et les jeunes de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour s'inscrire à la bibliothèque.**

**6-Pour le bien de tous, il est interdit de fumer dans les locaux de la bibliothèque.**

**7-Il est tenu de respecter le calme pour le bien de tous.**

**8-En cas de perte ou de détérioration d'un livre, l'emprunteur doit assurer son remplacement à l'identique ou le remboursement de sa valeur de rachat.**

**9-Tout usager s'engage à respecter le présent règlement.**

**10-Le présent règlement sera affiché en permanence dans les locaux de la bibliothèque, il sera aussi distribué à chaque nouvelle adhésion.**

*Fait à Pouilley Français, le 1<sup>er</sup> septembre 2025.*

***Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.***



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS



- *Registre des délibérations - séance du 25 septembre 2025*

**Délibération : 1192-2025 : SUBVENTION TELETHON :**

Grâce à la mobilisation de cette chaîne de solidarité unique au monde qu'est le Téléthon, l'AFM-Téléthon déploie une stratégie d'intérêt général qui bénéficie à l'ensemble des 7000 maladies rares et qui concerne 3 millions de personnes en France : depuis près de 40 ans, une recherche d'excellence visant le développement de traitements innovants, ils défendent la simplification des parcours de vie des personnes malades et agis pour garantir l'application des droits et l'exercice de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

En attendant l'avènement des traitements et pour faire face aux difficultés des malades et leur famille, l'AFM-Téléthon a développé un réseau de proximité animé par des bénévoles concernés par la maladie qui jouent un rôle essentiel pour préserver la solidarité, le soutien et le lien social. Les missions de leurs délégations sont les suivantes :

Représenter l'AFM-Téléthon au niveau départemental et veiller au bon respect des droits des malades : accès et qualité des soins, coordination des soins, au sein des hôpitaux et des instances de santé mais aussi de compensation du handicap (MDPH, conseils généraux, commissions d'accessibilité...).

- Contribuer à la prévention et à l'information sur les pathologies selon les besoins et attentes formulés par les malades et leurs familles. Dès lors, des réunions d'information sont organisées sur différents thèmes (prise en charge de la douleur, vie quotidienne, prévention, aides techniques, avancées de la recherche etc.), permettant des temps d'échanges précieux entre malades et parents.
- Soutenir les malades et leur famille en favorisant le partage et les échanges, en organisant des espaces d'accueil, d'écoute et de soutien, en leur permettant de bénéficier de moments de répit, en rendant possible l'accès aux loisirs, en développant des activités innovantes.

L'AFM-TELETHON sollicite la commune aujourd'hui afin de soutenir l'action de la délégation située dans notre département, par le biais d'une subvention municipale.

***Le Conseil municipal se prononce par 14 voix contre.***



*Commune de POUILLEY-FRANÇAIS*



- *Registre des délibérations – séance du 25 septembre 2025*

**Délibération : 1193-2025 : SCOLARISATION D'UN ENFANT ULIS DE  
POUILLEY-FRANÇAIS A SERRE-LES-SAPINS :**

En 2024, un enfant de Pouilley-Français a été scolarisé dans une école publique à SERRE LES SAPINS, en classe de regroupement ULIS.

En présence d'une dérogation d'office ou expressément autorisée, la commune de résidence (pour ce cas, POUILLEY-FRANÇAIS) doit contribuer à la scolarisation de l'enfant dans la commune accueillante, soit SERRE-LE SAPINS.

Pour les montants de scolarité en classe d'ULIS est de 550€ / enfants.

Le conseil municipal de Pouilley-Français autorise Monsieur le Maire à mandater le remboursement des frais de scolarité auprès de la commune de SERRE LES SAPINS.

*Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.*

**Délibération : 1194-2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Par délibération n° 1165-2025 du 28/03/2025, le Conseil Municipal a procédé à l'unanimité au vote du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2025.

La décision Modificative N°1 de l'exercice 2025 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif comme suit :

**- En section de Fonctionnement :**

**o Dépenses de Fonctionnement :**

Inscrire au chapitre 012 (charges du personnel) ,(+ ) 2 000€ correspondant aux éventuelles factures de la commune de SAINT-VIT pour les prestations d'entretiens des espaces verts ;

**o Recettes de Fonctionnement :**

Créditer le compte 6419 de 2 000€ correspondant aux frais de remboursement des indemnités journalières des agents à demi-traitement ou à mi-temps thérapeutique, afin d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS

- *Registre des délibérations – séance du 25 septembre 2025*

**- En section d'Investissement :**

**o Recettes d'Investissement :**

Inscrire au compte 1641 « Emprunts en euros » le montant exact de l'emprunt souscrit en 2025 par la commune auprès de la banque populaire de Saint-Vit, soit 300 000 euros sous forme de prêt relais. Pour ce faire, il convient d'augmenter la ligne budgétaire de (+) 100 000€.

**o Dépenses d'Investissement :**

Augmenter le compte 2131 « Immobilisations corporelles» de (+) 38 000 euros afin d'assurer les dernières factures de construction de l'école maternelle.

Augmenter le compte 2046 « Attribution de compensation d'investissement» de (+) 15 200 euros

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver comme suit la Décision Modificative N°1 de ce même budget étant précisé que cette décision va générer un sur-équilibre de la section d'investissement de 50 000€ qui permettra de générer de la trésorerie dans l'attente de la perception du solde des subventions.

***Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.***

**Délibération : 1195-2025 : PRESTATION VIEDO PROTECTION, NOUVELLE ET ANCIENNE ECOLE DE POUILLEY-FRANCAIS :**

La commune souhaite installer un système de vidéo protection donnant sur la nouvelle et ancienne école de Pouilley-Français. Ce système comprend :

- Mise en place d'un système de vidéo protection IP composé de 4 caméras ;
- Enregistrement et relecture sur une durée de 15 jours.

**●INTERNET**

Pour effectuer une visualisation à distance, les vidéos cheminent par les liaisons Internet (Adsl ou Sdsl).

Plus le débit est important, plus la visualisation est confortable. Il conviendra donc d'analyser la qualité

Des liaisons, et parfois de faire ajuster les abonnements pour obtenir un débit remontant (Upload) se rapprochant idéalement de 1 Mégabit par seconde.

**●LÉGISLATION**

L'installation de vidéosurveillance dans un ERP (Établissement Recevant du Public) ou lorsque des



N° 2025/.....



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS

- *Registre des délibérations – séance du 25 septembre 2025*

caméras sont placées à l'extérieur, nécessite l'obtention préalable d'un accord préfectoral.

Le maire et l'adjoint en charge de la protection ont demandé un devis auprès de la société AVC Sécurité, basée à Chemaudin et Vaux (25), voici ci-dessous la proposition commerciale :

-**Prestation liée au contrat :**

- Une assistance téléphonique du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.
- Intervention sous 48h00 les jours ouvrés.
- Une visite annuelle planifiée avec rédaction d'un rapport (valable uniquement pour l'alarme intrusion).
- Prise en charge totale du matériel fourni pendant 5 ans, suivant article 7 – 8 – 9 des conditions générales de vente.
- Prise en charge des frais de port en cas de retour constructeur.

-**Synthèse financière:**

<input type="checkbox"/> Système de vidéo protection	.....	5 155,00 € HT
Total HT.....		5
155,00 €		
Total TVA 20,00 %	.....	1 031,00 €
Total TTC	.....	6 186,00 €

Maintenance :

<input type="checkbox"/> Maintenance annuelle vidéo protection, total mensuel HT	.....	30,00 € HT/mois .....	Location financière,
maintenance incluse :			

**OU**

<input type="checkbox"/> Location financière 60 mois .....	134,29 €
HT/mois .....	

***Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour la location sur 60 mois.***



N° 2025/214



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS

- Registre des délibérations - séance du 25 septembre 2025

**Délibération : 1196-2025 : CONVENTION DE PARTENARIAT  
BIBLIOTHEQUE ENTRE LE DEPARTEMENT DU DOUBS ET POUILLEY-FRANÇAIS/SAIN-VIT/OSSELLE-ROUTEILLE ET BYANS SUR DOUBS:**

La convention de partenariat bibliothèque entre le Département du Doubs, la commune de Saint-Vit et les communes associées de Byans-sur-Doubs, Osselle-Routelle et Pouilley-Français est amenée à se renouveler.

La convention a pour objet de définir les droits et engagements respectifs des parties ainsi que les conditions et modalités du partenariat établi entre elles pour le développement et la gestion de plusieurs bibliothèques municipales.

Elle contient un volet générique, définissant les critères prérequis pour accéder aux services de la Médiathèque départementale. Ce volet garantit que le partenariat concerne bien des équipements communaux ou intercommunaux pouvant être qualifiés de lecture publique, c'est-à-dire des lieux pensés comme des services publics avec des horaires, des budgets et des services minimums ; et un volet spécifique, destiné à préciser les engagements réciproques en fonction du territoire concerné et en fonction des objectifs partagés pour son développement culturel.

***Le Conseil municipal se prononce par 14 voix pour.***

**2 Points d'information et de décision :**

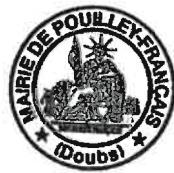
- Nouvelle école et point sur la rentrée ;
- Point personnel ;
- Elections municipales 2026 ;
- Recensement 2026 ;
- Repas de la commune ;
- Cours de Rock ;
- Divers ;

**3 Tour de table :**

- Bassin de rétention du lotissement (problème de moustiques et d'entretien),
- Entretien chaussée impasse à l'Eau des Champs,
- Commission bois le 8 octobre à 18 heures en mairie.



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS



- *Registre des délibérations – séance du 25 septembre 2025*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**



N° 2025/25



Commune de POUILLEY-FRANÇAIS

- Registre des délibérations – séance du 25 septembre 2025

**Registre des délibérations – séance du jeudi 25/09/2025 :****REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU JEUDI 25 septembre 2025 :**

Nom	Signature des présents	Nom	Signature des présents
Yves MAURICE		Myriam FUMEY-BOUCAUD	
Catherine DUC Donne procuration à Yves Maurice		Julian BRELOT Démissionnaire	
Michel LANQUETIN		Maké LEGAIN	
Chantal JEANVOINE Donne procuration à Claude Danloue		Laétitia LEPAN	
Claude DANLOUE		Cyril MARQUISET donne procuration à Max Wetstein	
Eric MOREL		Florian POTHIAT	
Christian BAUD		Stéphane RAMELET	
Max WETSTEIN			